

15 mai 1990 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, sur la décentralisation, le statut d'autonomie interne de la Polynésie française, son développement économique et social et ses relations avec les pays du Pacifique Sud, Papeete, le 15 mai 1990.

Monsieur le Président,

- Mesdames et messieurs,

- Je crois que c'est la première fois que le Président de la République française a l'occasion de s'adresser à l'ensemble des personnalités qui siègent au sein des institutions. Celles qui ont la charge de gouverner, de gérer la Polynésie française, territoire autonome et partie intégrante de la collectivité nationale.

- L'autonomie interne a été pour beaucoup d'entre vous un long combat. Elle devient maintenant une réalité et je salue particulièrement ses bons artisans. Je pense aux convictions et à l'énergie - parce que c'est un temps que j'ai connu - du Président Francis Sanford qui compta parmi ces pionniers. Il n'était pas le seul mais sans doute fut-il l'un des plus convaincus et des plus persuasifs. Et la Polynésie est depuis plusieurs années à même d'affirmer son identité et d'assumer la responsabilité de ses choix. Elle le fait au sein de la République par un dialogue direct avec la métropole.

- Mais une autonomie a ses exigences et ses difficultés. D'un côté savoir écouter, comprendre, respecter votre originalité et de l'autre prendre la mesure du possible, bref se prendre en charge, s'affirmer, être soi-même. Il n'y avait pas d'autre voie pour répondre à vos aspirations et pour construire solidement l'avenir de la Polynésie. Je sais que cet avenir suscite des inquiétudes, inquiétudes auxquelles nous devons répondre. Qu'il s'agisse du développement économique insuffisant, du chômage qui frappe les jeunes ou encore de l'ouverture sur le monde et plus particulièrement sur votre environnement géographique, l'immensité du Pacifique Sud.

- Mais je dirai pourquoi je crois en la Polynésie : elle dispose d'un cadre institutionnel adapté, conforme aux vœux de sa population, et garant d'un véritable développement économique, social et culturel, elle est appelée enfin à jouer un rôle moteur dans la coopération régionale avec les Etats voisins.

- J'ai parlé d'un cadre institutionnel adapté. En effet, depuis la loi de 1984 qui définit le statut actuel de la Polynésie, vous disposez d'institutions qui répondent pleinement aux choix que la population et les élus - élus que vous êtes tous quel que soit votre caractère - ont exprimé de longue date. Depuis toujours - plus d'un siècle - très largement vous avez affirmé les liens profonds qui vous unissent à la France dans son ensemble. Vous avez plus récemment revendiqué - et c'était légitime - les moyens de gérer directement les affaires du territoire afin que soit clairement reconnue la spécificité de la Polynésie au sein de la République française, force est de constater que si la pérennité, la solidité de ce maintien n'a cessé d'être affirmée par les Polynésiens, la réponse à votre souhait d'une libre administration a été bien longue à venir. Je n'insisterai pas sur les liens de la Polynésie et de la France, ils ont été tissés par l'histoire. Ils ne se sont vraiment jamais distendus et vous lui avez périodiquement renouvelé votre

attachement par le suffrage universel qui est notre loi. J'ai salué tout à l'heure les anciens du Bataillon du Pacifique. Vous savez qu'il s'illustra dans les diverses campagnes de 1941 à 1945 suivant ainsi l'exemple de ses aînés de la première guerre mondiale, sur le front de l'Aisne, notamment, en 1918. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à leur courage et pour saluer la mémoire de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie, vos parents, vos frères, vos pères, vos compatriotes. Leur sacrifice a été grand pour une cause qui reste la vôtre et qui reste la nôtre.

- Nous célébrerons bientôt le cinquantenaire du choix ô combien symbolique que firent le 2 septembre 1940, les Etablissements français de l'Océanie afin de rallier la France libre.\

Vous vous souvenez que devenu territoire d'Outre-mer en 1946, l'évolution s'est poursuivie. La loi de Gaston Defferre en 1956 avait clairement marqué la volonté du gouvernement d'alors auquel j'appartenais - je m'en souviens personnellement - d'associer plus étroitement les populations d'Outre-mer à la gestion de leurs intérêts propres en dotant votre territoire d'une Assemblée disposant d'un large pouvoir et d'un conseil de gouvernement composé de ministres. Le choix même de ces termes avait déjà à l'époque une signification politique forte. Et pourtant il a fallu attendre près de trente ans avant que vous accédiez pleinement au statut d'autonomie interne, au nouveau statut d'autonomie interne. Cette attente a été marquée par des hésitations, par des reculs par rapport aux dispositions novatrices du statut de 1957, il en est résulté des tensions, des incompréhensions qui ont pu faire douter de la pérennité de nos liens. Ce temps, je le crois, est heureusement révolu parce que nous avons franchi une étape décisive.\

Dès 1981, la volonté du gouvernement a rejoint celle que vous exprimiez depuis plusieurs années. Vous demandiez un régime d'autonomie interne. Conformément aux rapports établis entre l'Etat et les collectivités territoriales après le vote de la loi de 1982 sur la décentralisation, la loi de 1984 vous a confié des responsabilités répondant à un triple objectif : d'abord affirmer la responsabilité directe des autorités élues du territoire dans les affaires qui vous concernent, ensuite reconnaître l'identité polynésienne au sein de la République et tirer de ce principe toutes les conséquences en organisant l'enseignement de la langue tahitienne et des autres langues locales ou encore, en laissant à la Polynésie le soin de déterminer librement les signes distinctifs permettant de marquer sa personnalité aux côtés des emblèmes de la République. Il est bon que chacun se reconnaisse dans ses symboles. Enfin élargir les compétences propres du territoire pour que celui-ci possède la pleine et entière maîtrise de son développement, j'ai dit économique, social, culturel, dans l'ordre interne, mais aussi dans le domaine international.

- Après cinq années, vous avez souhaité que le statut de 1984 soit complété sur plusieurs points afin de résoudre certaines difficultés ou de corriger des déséquilibres mis en évidence par votre expérience, celle de la première autonomie interne. Vos suggestions, que j'ai entendues, qui m'ont été exprimées à diverses époques, au cours de ces dix dernières années, vos suggestions ont reçu le plein accord du gouvernement. Elles ont justifié l'esprit des réflexions communes qui nous avaient conduit au statut de 1984. De mon côté, je ne puis que partager vos préoccupations lorsqu'elles visent à l'établissement d'un meilleur équilibre dans les rapports entre le gouvernement et l'Assemblée territoriale, afin d'assurer autant qu'il est possible, la stabilité du pouvoir exécutif tout en garantissant l'efficacité du contrôle de l'Assemblée délibérante devant laquelle ce gouvernement est responsable. Puis l'élargissement des compétences du territoire, notamment je l'ai dit, mais j'insiste, dans le domaine international. Vous venez de l'expérimenter encore par la création d'une chambre territoriale des comptes, dotée des mêmes prérogatives que celles des chambres régionales instituées en métropole par les lois de décentralisation. Enfin, la prise en compte des particularités des Archipels par la création de cinq conseils consultatifs qui regroupent les conseillers territoriaux et les maires. Tout cela, vous le savez, mais je crois qu'il est bon de le rappeler, d'en ramasser les éléments, pour que l'ensemble de la population en ait pleinement conscience.

- Votre territoire dispose donc d'institutions vivantes où peut se développer le débat démocratique et républicain et je crois que vous n'y manquez pas. Au-delà des clivages naturels, légitimes, il est cependant nécessaire de s'accorder sur certains choix. J'y reviendrai dans un instant, ainsi que sur les conditions de fonctionnement de vos institutions. Comme tout

gouvernement, vous êtes confronté solidement avec l'Assemblée à l'impératif de la simplicité

gouvernement, vous êtes confronté solidairement avec l'Assemblée à l'imperatif de la rigueur financière, qu'il s'agisse de l'équilibre des comptes ou du contrôle vigilant de l'emploi de l'argent public. De même vous revient-il de veiller à combler tout retard en matière de législation sociale.

- Certes, nous avons et vous avez ensuite hérité d'une situation délicate, difficile, mais il est temps maintenant de prendre les dispositions pour l'apurer. Vous disposerez dans cette tâche, si vous le souhaitez, du soutien actif des administrations centrales compétentes. Ne manquez pas de m'en informer s'il le faut.

J'ai parlé du développement économique et social. Vous avez, mesdames et messieurs, les moyens d'assurer votre identité en définissant les objectifs et les conditions de ce développement économique, social, culturel. Vous avez retenu des priorités. Elles ressortent clairement du plan de relance que votre Gouvernement et votre Assemblée ont arrêté en 1988 et du premier contrat de plan que le Territoire a signé avec l'Etat, en janvier 1990, et qui porte sur les années 89 à 93 `1989 à 1993`. Cette démarche est tout entière guidée par une préoccupation majeure : lutter contre ce "mal développement" dont les collectivités d'Outre-mer souffrent à des degrés divers, là comme ailleurs. Cette question est d'un ordre supérieur, parce qu'elle touche à la dignité de l'homme. Seul le travail productif offert également à tous permettra d'effacer les séquelles d'un pacte colonial toujours sous-jacent et dont je vous aiderai à faire disparaître les dernières traces.

- Comment répondre à cette légitime attente, la vôtre et celle particulièrement de votre jeunesse, qui représente la moitié de votre population et qui ne peut manquer d'être angoissée par les conséquences d'une situation difficile, parfois dramatique pour beaucoup ?

- Le diagnostic est connu. L'appareil productif n'est pas suffisant pour faire face aux besoins de la consommation locale, elle-même soutenue par une forte croissance démographique. La Polynésie ne produit que 10 % de ce qu'elle consomme. L'agriculture est restée à l'écart du courant de modernisation de ces dernières années quand elle n'en a pas directement souffert du fait d'une urbanisation très rapide. L'activité industrielle reste faible. Le secteur artisanal en dépit de progrès récents a besoin d'être aidé. Le secteur tertiaire attractif, rémunérateur, grâce à d'importants transferts de fonds publics venus de Métropole, a développé une économie de consommation qui a stimulé trop fortement les importations au détriment des productions locales.

- Voilà des déséquilibres qui sont des déséquilibres structurels. Mais ces déséquilibres ont une conséquence sociale douloureuse : un taux de chômage élevé - je l'ai dit - qui frappe - je l'ai dit aussi - surtout les jeunes et la population des archipels, récemment urbanisée. Le taux de chômage qui était de 12 % en 1983 est actuellement de 15 %, et 80 % des chômeurs ont moins de 30 ans. Les inégalités de revenus sont fortes et d'autant plus vivement ressenties que le revenu moyen par habitant est quand même parmi les plus élevés du Pacifique Sud. Voilà pourquoi je comprends votre volonté d'y porter remède en décidant d'établir les bases d'une politique d'authentique développement.

Je note que deux décisions majeures ont concrétisé vos choix. Je les ai déjà mentionnées. Je les rappelle brièvement : le plan de relance que vous avez adopté en 1988 et le premier contrat de plan que vous avez signé avec l'Etat au mois de janvier dernier. Arrêtons-nous un instant sur le contrat de plan qui me paraît particulièrement significatif de votre volonté. Le contrat de plan, en conjugant les efforts et en définissant les engagements de l'Etat jusqu'en 1993, permet, je le pense, une mobilisation sans précédent des énergies et des moyens.

- Vous avez fait et vous avez eu raison, une très large place à l'éducation et à la formation, priorité qui rejoint celle de l'Etat. Et vous savez quel prix j'attache personnellement à la formation puisqu'elle est à la fois la condition du progrès et la meilleure chance pour chacun de trouver un emploi. Nécessité plus grande encore en Polynésie, chez vous, en raison de l'importance de votre jeunesse et de la nécessité de développer les secteurs prioritaires que vous avez reconnus comme tels : l'agriculture, la pêche ou le tourisme.

- Les sommes consacrées par le territoire et par l'Etat à la formation et à la recherche représentent les trois quarts du total des crédits du contrat de plan. J'ai là les chiffres, mais vous les connaissez : 713 millions de francs sur 948, dont près de 576 millions pour les constructions scolaires et universitaires, 126 millions pour les actions de formation proprement dites. C'est la

bonne voie, mesdames et messieurs, vous avez bien fait d'agir ainsi. Cela suppose des sacrifices pour le présent, puisque vous êtes obligés de préférer ceci à cela. Mais en faisant cela, vous avez bien servi ce Territoire.\

Votre deuxième priorité concerne l'emploi et le développement économique. Vous voudriez avoir une véritable industrie de la pêche, vous voudriez valoriser les ressources agricoles. Sur la pêche industrielle, tout ou presque reste à faire alors que les possibilités qui s'offrent aux Polynésiens, peuple de la mer s'il en est, sont apparemment sans limite. La zone économique exclusive de la Polynésie s'étend sur près de la moitié de l'espace économique maritime de la République tout entière. En 1993 vous disposerez d'une flotille de pêche semi-industrielle forte de 18 navires modernes et la base de pêche des îles Marquises sera construite.

- Quant à l'agriculture, elle doit, tant pour les productions traditionnelles comme le copra ou la vanille, que pour celles qui se sont plus récemment développées, fruits, fleurs, produits maraîchers, vivriers, elle doit devenir une activité productive, compétitive notamment sur le marché à l'exportation.\

Enfin, troisième priorité, la vôtre toujours, adapter les infrastructures de communication. Vous avez besoin de compenser certains handicaps qui sont en même temps d'admirables avantages, ceux de la géographie. Vous devez adapter vos communications, corriger les difficultés qui sont les vôtres, héritage de la nature, mais il faut en même temps respecter le patrimoine précieux de vos paysages, l'écologie de vos îles et de vos atolls.

- L'étendue de votre territoire, la dispersion de vos établissements obligent à mener les actions que vous avez décidées en assurant un meilleur équilibre entre Tahiti et les archipels grâce à la multiplication sur place de foyers d'activité aussi modestes soient-ils. L'institution prochaine des conseils d'archipels vise précisément à associer directement les élus à la conduite de cette politique d'aménagement de votre territoire où les archipels ont bien le droit d'affirmer eux-mêmes ce qu'ils sont.

- Faut-il mentionner vos équipements portuaires et aéroportuaires, le potentiel de recherche et de technologie avancée détenu par les nombreux instituts métropolitains et territoriaux qui collaborent dans les secteurs de pointe : la protection des ressources maritimes, les énergies renouvelables (sait-on que la Polynésie est le premier utilisateur mondial de cellules voltaïques qui fournissent l'énergie électrique solaire), le développement de l'aquaculture.

- Dans tout cela de réels progrès ont été accomplis grâce aux décisions que vous avez prises. La culture de la perle par exemple a progressé de façon remarquable puisqu'elle est devenue la première source de revenus à l'exportation. L'industrie agro-alimentaire s'est développée avec la réussite rapide de l'usine de jus de fruit de Moorea. Une autre usine est en cours de réalisation.

- D'autres pôles d'activité sont riches de promesses comme le tourisme et vous l'avez inscrit en bonne place dans votre plan de relance. L'Etat est, je vous le dis, disposé à seconder vos efforts à une triple condition : la mobilisation des capitaux, la formation de la main d'oeuvre, l'amélioration de la desserte aérienne.\

Enfin, rien ne sera durablement construit sans l'harmonie sociale, laquelle repose, il faut s'en convaincre, sur une répartition équilibrée des fruits de la croissance, une juste distribution des chances, une plus grande égalité. L'égalité c'est depuis toujours, sous toutes les latitudes, une revendication de dignité. Ce n'est pas la description d'un idéal à atteindre, c'est un droit qui doit s'affirmer chaque jour davantage, ce qui entraîne pour tous des obligations et particulièrement pour ceux qui, comme vous, exercez des responsabilités dans la cité.

- Dans le domaine législatif de votre compétence, je crois qu'il importe de doter rapidement le territoire d'une législation du droit du travail conforme aux principes généraux de la République.

- La recherche d'une plus grande équité oblige à s'interroger sur les moyens de réduire les inégalités inhérentes aux structures économiques et sociales. C'est un problème qui nous est posé, partout, aussi bien dans la Métropole que dans les territoires plus lointains. Et je suis convaincu que votre développement sera d'autant plus solide que les partenaires sociaux y auront été associés et que les résultats des activités nouvelles seront équitablement partagés.

- Voyez le problème très difficile de la fiscalité. Le système fiscal polynésien fondé presque

exclusivement sur la consommation ne peut guère répondre à l'obligation d'une plus juste répartition des richesses. Il faudra bien un jour, aux conditions que vous définirez et en l'adaptant aux réalités locales, introduire une fiscalité sur les revenus. Votre territoire ne pourra continuer de faire exception au sein de la République. De même l'égalité des chances exige celle des conditions de vie. J'ai dit que la population croissait rapidement. Les trois quarts des Polynésiens vivant sur l'île de Tahiti, vous êtes confrontés aux problèmes d'une urbanisation rapide, difficile à maîtriser. Or, offrir un habitat décent, accessible aux personnes de condition modeste, faire disparaître les zones d'insalubrité, voilà des objectifs prioritaires aussi. Je sais combien monsieur le maire de Papeete, ainsi que les maires des communes de l'agglomération sont attentifs à ces problèmes. Préoccupation largement partagée par le gouvernement territorial qui a décidé d'engager un important programme d'habitat social : deux cents logements réalisés chaque année. L'Etat attribuant pour leur réalisation une contribution financière annuelle de cinquante millions de francs jusqu'en 1993.\

Mesdames et messieurs, la loi vous a confié les compétences étendues pour vous permettre de jouer un rôle actif dans le domaine international et, bien entendu, dans le Pacifique Sud. C'est une orientation dont j'ai souvent parlé avant 1981. Dans votre propre territoire, j'en avais saisi l'opinion nationale et locale, en suggérant que partout Outre-mer, les élus soient consultés avant la conclusion de tout accord international, lorsque les territoires intéressés sont éminemment en mesure de s'associer aux démarches et aux relations internationales. Ce sont des relations de voisinage si l'on peut dire avec l'ensemble des pays du Pacifique Sud.

- Alors il ne s'agit pas, vous l'avez bien compris, de définir une politique extérieure particulière ou différente de celle de la République, mais vous connaissez mieux que personne les problèmes du Pacifique Sud. Et quand j'avais dit, comme je l'ai fait avec le gouvernement de la République, que vous deviez donner votre avis et que vous deviez faire prévaloir votre jugement, votre expérience irremplaçable dans la définition des grands objectifs de la France dans le monde, je disais ce qui me paraissait comme une évidence première. Pourtant cela n'a pas été facile à conduire jusqu'au terme. Vous venez de faire les premières expériences, nous avons ouvert là une voie qui s'ouvre largement sur l'avenir. Enfin, je crois que le droit rejoint ce que le bon sens, ce que la géographie auraient dû de longue date imposer.

- Le statut d'autonomie interne reconnaît dans le domaine international au Président du gouvernement de la Polynésie un pouvoir d'initiative et de participation pour les matières de compétence territoriale ainsi que de représentation, de négociation par délégation des compétences de l'Etat. La pratique a heureusement permis de mettre en oeuvre ce que les textes prévoyaient.

- Votre Président, M. Alexandre Leontieff, vient ainsi de signer récemment en Nouvelle-Zélande, la Convention internationale, dite Convention de Wellington qui interdit dans le Pacifique l'usage de filets maillants afin de mettre un terme à un mode de pêche dommageable, qui mettait en péril les ressources dans les zones de grande pêche. Nous sommes désormais, nous, le gouvernement de la France, tous engagés par votre signature. On n'a pas encore exploré, naturellement, l'ensemble des virtualités des responsabilités qui vous ont été confiées. Elles sont, je vous assure, très réelles. On le constatera de plus en plus dans la relation dite Nord - Sud, où il est nécessaire d'organiser les coopérations. L'Europe des Douze en a fait l'un des axes de sa politique de coopération. Les deux dernières conventions qui régissent les rapports de ces pays avec la Communauté européenne, qu'on appelle Lomé III et Lomé IV, scellent l'accord entre la Communauté européenne des Douze et un certain nombre de pays d'Afrique, du Pacifique, des Caraïbes. Ces accords ont mis l'accent sur une nouvelle orientation : il s'agit simplement de cesser d'envisager les relations économiques selon les schémas centralisés de type colonial, alors que les pays voisins, même concurrents, devraient avoir de nombreuses occasions d'échange et d'entraide.

- Vous avez vocation à participer à ces actions nouvelles et je vous y invite. Vous pouvez là affirmer les qualités qui sont les vôtres. Vous êtes les représentants d'un peuple actif qui peut se trouver, qui doit se trouver désormais en mesure de bâtir son histoire dans le cadre général de

notre histoire commune.\

Je pense que les inquiétudes qui vous habitent sur le prochain développement de la Communauté des Douze avec l'entrée en vigueur de l'Acte Unique doivent recevoir réponse. Un régime spécial d'association doit être redéfini par le Conseil des ministres de la Communauté. Et j'ai transmis des instructions dans ce sens au ministre d'Etat chargé des affaires étrangères qui nous représente au sein de cette instance. Ces inquiétudes vous les avez fait connaître. Je crois en avoir pris la mesure. Le ministre des départements et territoires d'outre-mer vient de conduire une délégation de vos élus à Bruxelles. C'est une excellente initiative qu'il faut encourager. Vous devez prendre part à toutes les discussions préparatoires que votre territoire aura à connaître. Il y a une norme communautaire. Vous ne pouvez pas vous y soustraire. Mais il faudra vraiment adapter et même obtenir des dérogations - celles mêmes prévues par le Traité de Rome - pour protéger le Territoire contre les effets d'une concurrence qui serait par trop inégale. C'est le sens de votre démarche. J'y serai attentif. Je pense aux conséquences de la liberté d'établissement qui ne saurait être exercée ici dans les mêmes conditions que sur le territoire métropolitain, au moins pendant une période de transition, et selon des modalités à déterminer, sur lesquelles vous exercerez votre sagacité. Vous donnerez votre avis.

- On peut ici être tenté de regarder l'Europe comme une entité lointaine, animée par une administration peu au fait de la réalité polynésienne et de n'est pas toujours inexact. Mais vous pouvez tirer parti d'un fait d'évidence car tout en étant aussi d'Europe, dans le Pacifique Sud, n'y a-t-il pas une chance à saisir dans l'optique des échanges économiques régionaux que j'évoquais il y a un instant ?\

Enfin, mesdames et messieurs, monsieur le Président, comme je sais le travail accompli et l'intérêt que vous portez au devenir de ce Territoire comme de votre ville, j'ai voulu, dès mon arrivée, tous vous rencontrer. Le gouvernement, tout-à-l'heure, l'Assemblée territoriale maintenant, le Comité économique et social, je pense que, ici réunis vous représentez véritablement ce peuple dont vous êtes les élus dans votre diversité. Exceptionnelle est l'occasion que j'ai de m'adresser à tous, de transcender vos différences et vos oppositions pour que vous vous sentiez, l'espace d'un moment - mais j'espère avec des conséquences durables - associés à la même tâche. Chacun apportant sa contribution selon ses opinions, son caractère, son expérience, exprimant ses idées, ses projets, opposant le cas échéant sa vision de l'avenir. Tout cela c'est la vie d'une démocratie, c'est l'essence même de la République et je ne saurais inviter qui que ce soit à renoncer à être ce qu'il est, dès lors que nous nous dotons d'institutions communes au sein desquelles chacun exerce sa vocation. Je me réjouis de cette forme de dialogue. Je vais rester quelques jours et j'aurai l'occasion de rencontrer ceux qui le souhaiteront. Je me réjouis de tout contact direct, de tout ce qui me permet d'approfondir ma connaissance de vos problèmes et de vos personnes. Depuis tant d'années ces questions qui sont les vôtres me passionnent. Depuis neuf ans j'ai la possibilité d'agir à la tête de l'Etat et je ne voudrais pas le faire en méconnaissant vos propres souhaits.

- C'est donc une sorte de dialogue que nous allons perpétuer si vous le voulez bien.

- Qu'est-ce que je vous demande ? De travailler et de réussir. Je sais bien que la République dans son ensemble doit vous offrir aussi tous ses moyens. J'ai dit mon souhait que chacun ait la chance d'être soi-même, de s'affirmer avec sa culture, ses traditions, ses ambitions, ses espérances pour le Territoire et pour soi-même. Il faut que chacun en Polynésie française se sente davantage reconnu dans sa pleine dignité. Quelle est cette dignité, mesdames et messieurs ? La vôtre, individuelle, celle d'élus fiers d'exercer un mandat populaire et, d'une façon plus large, c'est la dignité de la Polynésie, des Polynésiens mais j'ajouterai aussi c'est la dignité de la République française dont je suis le premier serviteur. Il m'est donc facile de vous dire pour conclure en vous remerciant de votre accueil et vous particulièrement, monsieur le Président, messieurs les membres du bureau et vous tous de la même façon,

- Vive la Polynésie française !

- Vive la République !

- Vive la France !\